

LUTTER POUR L'APPLICATION DES ACQUIS DE MAI ET LEUR EXTENSION



Les mesures d'austérité provoquées par les spéculateurs alors que la production avait sensiblement progressé grâce à l'augmentation du pouvoir d'achat des travailleurs que ceux-ci avaient imposé au patronat en mai et juin, les menaces de répression et pour ceci le renforcement des CRS (5500 en plus), montre de la manière la plus évidente la nécessité de l'organisation et de l'unité du milieu étudiant pour la défense de leurs intérêts ceci en liaison avec les enseignants, les forces ouvrières et démocratiques.

Les restrictions budgétaires dans le domaine de l'éducation nationale (qui ne représente que 16% du budget national) remettent en cause les possibilités d'appliquer réellement la loi Faure.

La transformation des méthodes et contenus d'enseignement ne peut amener qu'à l'acceptation implicite d'un enseignement au rabais si des exigences de normes d'encadrement ne sont formulées. D'autre part la dégradation du pouvoir d'achat des étudiants les plus défavorisés se poursuit, aussi devons nous poser très fermement la nécessité d'augmentation substantielle du nombre et du taux des bourses ainsi que le principe d'une allocation d'étude. La pénurie des crédits publics est d'autant plus dangereuse que la possibilité sera bien donnée aux Universités de recourir directement aux subventions privées avec toutes les servitudes que cela implique.

Cependant les luttes de mai ont payé. La loi Faure est un compromis, la résultante d'un rapport de force.

Le gouvernement et le patronat vont tâcher d'empêcher son application dans le sens de leurs intérêts, de récupérer ce qu'ils ont dû céder.

Pour les étudiants et l'ensemble de la nation dont les intérêts s'opposent à ceux du gouvernement, il s'agira de faire appliquer pleinement les acquis des luttes, d'en faire la base pour des progrès ultérieurs

NOUS DEVONS IMPOSER LA MISE EN PLACE DES STRUCTURES DE COGESTION et l'extension de leur pouvoir.

Il faut dès maintenant envisager le refus de la possibilité d'une sous représentation étudiante par le jeu du quorum. "Si le nombre des votants est inférieur à 60% des étudiants inscrits, le nombre de sièges attribués est fixé en proportion du nombre des votants par rapport à ce chiffre.

Il faut insister sur la notion de responsabilité des élus devant tous les étudiants dont ils sont chargés de défendre les intérêts, être ferme sur la notion d'élection sur programme autant que possible syndical. Il n'est pas pensable qu'un délégué ait été élu sur un programme qui n'engloberait pas tous les domaines dans lesquels il aurait directement ou indirectement (par le biais d'élections au second degré) pouvoir de décision ou de représentation.

Il faut s'opposer à l'entrée dans les conseils des "puissances" financières industrielles et des "puissances" financières industrielles et commerciales. Les personnalités extérieures doivent être choisies en fonction de leur compétence et non de leur "influence".

Nous devons exiger en accord avec les syndicats ouvriers une représentation des travailleurs qui ont intérêt à un enseignement de qualité pour tous.

Pour les unités ne comportant pas d'étudiants ou du moins des personnes obéissant à la définition juridique de l'étudiant nous devons demander la représentation des "utilisateurs" dans la même proportion que les représentations étudiantes. (cf. dans les unités de formation permanente à l'institut du travail)

Tout cela ne représente qu'une liste partielle de points revendicatifs qui pourra être complétée et approfondie.

FAIRE RENTRER DANS LES FAITS CE QUI N'EST QU'À L'ÉTAT DE PRINCIPE

Par exemple la nécessité reconnue de donner formation professionnelle liée à la formation fondamentale.

Au sujet de la formation des enseignants, ce qui a été cédé n'est pas négligeable. Dorénavant tous les enseignants du second cycle de l'enseignement secondaire auront 4 ans de formation théorique (maîtrise) plus 1 an de formation professionnelle.

Rappelons qu'en mars un projet prévoyait d'imposer une formation théorique en 3 ans (licence courte).

De même le recul momentané du pouvoir devant la sélection doit nous permettre de promouvoir une orientation véritable, autre que

celle prématurée et impérative de la réforme Fouchet. Dans ce but nous devons lutter pour l'unification de l'enseignement supérieur contre le renforcement d'établissements de formation professionnelle étroitement spécialisée (IUT).

Il faut empêcher sous prétexte d'un cycle d'orientation, type ancienne propédeutique, la secondarisation du 1er cycle qui serait coupé les 2ème et 3ème cycles (projet du Doyen de Droit). Cette solution allant à l'encontre du principe reconnu dans la loi de lier l'enseignement à la recherche.

Bref il faut démasquer les dangers, les silences et les ambiguïtés de la loi d'orientation afin de l'infléchir dans le sens de l'intérêt de tous.

METHODES ET CONTENUS D'ENSEIGNEMENT, LIBERTES SYNDICALES ET POLITIQUES.

Une intense activité de transformation des méthodes et contenus d'enseignement doit être développée à la base dans chaque amphithéâtre sur la base du droit d'initiative pour tous.

Nous devons défendre les libertés d'information, d'expression et d'activité syndicales et politiques sur le lieu de travail. Cependant ces libertés ne sont pas une fin en soi, elles doivent être exercées avec l'accord de la majorité des étudiants afin que la répression ne puisse s'abattre sur des minorités isolées par leur irréalisme afin que l'unité du milieu puisse jouer en faveur de libertés qui ne soient pas utilisées à des fins de provocations systématiques.

Ainsi se fait sentir la nécessité d'une organisation du milieu étudiant dans le cadre d'un syndicat de masse, ouvert à tous, sans à priori politique ou idéologique, défendant les intérêts de tous étudiants, capable de développer des explications et des actions dans tous les domaines (tant social, qu'universitaire) à tous les niveaux (tant national que dans un amphithéâtre). L'UNEF peut être cette organisation syndicale adhérez dans vos amicales afin de participer à son orientation.

Au niveau syndicat, la lutte contre l'université de classe, contre la politique universitaire du pouvoir et la main mise des grands trusts sur l'enseignement supérieur passe par la défense des intérêts de tous les étudiants.

Hebdomadaire - N°10 - 10 Décembre
Directeur - Gérant Mr. ZAMICHIEL
A.G.E.N. 1, rue Gustave Simon



Cleó

**CHAUSSURES
SACS**

**PRET A PORTER
COUTURE**

**PRET A PORTER
UNIVERSITÉ**

**7. RUE S^t DIZIER
54 - NANCY**

LIBRAIRIE **LE TOUR
DU MONDE**

**1 RUE DES MICHOTTES
- NANCY - Tél. 52. 04. 16.**

- LES GRANDES COLLECTIONS UNIVERSITAIRES
LETTRES - DROIT - SCIENCES HUMAINES -
SCIENCES ECONOMIQUES - ETC...
- ARTS - LITTÉRATURE - POÉSIE - DOCUMENTS
des nouveautés aux titres de fond,
des ouvrages de luxe aux livres de poche.

A 30 mètres, au N° 7 : Manuels du secondaire
Stylos - Papeterie - Fournitures diverses

L'ESPRIT se MONNAIE CHEZ

BOB

**14, RUE DE LA FAIENCERIE
NANCY**

tu obtiendras une remise allant de 20% à 50% si ta mémoire t'est fidèle **en répondant à une seule "colle"** (plus ou moins facile) ayant trait soit à des connaissances particulières (histoire - géographie - lettres - etc.)

Si **tu viens** avec des **camarades**, tu pourras solliciter **leur aide** pour trouver la réponse.

Ca te plait, alors viens acheter tous tes vêtements chauds - chemises - ou jean's levis

chez BOB et... Bonne Chance !

BOB.

F. SCHMITZBERGER & C^e - 12, Rue Saint-Dizier & 1, Rue Dom-Calmet - NANCY - Tél. 52.78.63



Papeterie
de luxe

Fournitures de Bureaux
Jeux Educatifs

Du Livre de Poche
au plus beau Livre

Des Nouveautés aux
ouvrages de Fond

Droit, Médecine, Sciences,
Lettres, Psychologie

Livres techniques
Jeux scientifiques

(forte documentation permanente)

